



## NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RELATIVE AUX FINANCES

### BUDGET CHAUFFERIE 2025

#### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer notre quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement le budget est voté par chapitre. C'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Il peut également opérer des virements entre chapitre (fongibilité des crédits) à hauteur de 7,5% des dépenses inscrites au budget primitif. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte financier unique.

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
011 - Charges à caractère général	101 000,00 €	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	100 008,28 €
012 - Charges de personnel	10 000,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	100,00 €		
022 – Dépenses imprévues	4 014,00 €		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>115 614,00 €</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>100 008,28 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement (opération d'ordre)	115 000,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	142 062,72 €
042 – Opérations d'ordre transferts entre sections	24 986,00 €	042 – Opérations d'ordre transferts entre sections	13 529,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>139 986,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>155 591,72 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 600,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>255 600,00 €</b>

## **1. Les dépenses de fonctionnement :**

- a) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'électricité, de fioul, de plaquettes, de fournitures et de petits matériels ainsi que l'entretien et les réparations.
- b) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : il s'agit des charges de personnel qui sont reversées au budget général.
- c) Les charges de gestion courante (chapitre 065) : il s'agit des créances admises en non-valeur.
- d) Les charges exceptionnelles (chapitre 067) : il s'agit des intérêts moratoires.
- e) Les dépenses imprévues (chapitre 022) : ce chapitre permet d'imputer des dépenses imprévues.

## **2. Les recettes de fonctionnement :**

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent de la vente de chauffage.

## **II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériels, de mobilier, matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Sur la commune, le budget investissement est voté par chapitre. L'exécutif peut, sans demander l'autorisation de l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles au sein d'un même chapitre en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable. Ces virements doivent toutefois apparaître au compte administratif.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
21 - Immobilisations corporelles	138 206,00 €	10 – Dotations, fonds divers	1 028,99 €
<b>Total des dépenses financières et d'équipement</b>	<b>138 206,00 €</b>	<b>Total des recettes financières et d'équipement</b>	<b>1 028,99 €</b>
041 – Opérations d'ordre	13 529,00 €	040 – Opérations d'ordre	24 986,00 €
		021 – Virement du fonctionnement	115 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>13 529,00 €</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>139 986,00 €</b>
		001 – Résultat d'investissement reporté	10 720,01 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>151 735,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>151 735,00 €</b>

### 1. Principaux projets de l'année :

Renouvellement de la télégestion pour un montant de 80 000,00 €.

### 2. Recettes d'investissement attendues :

Amortissements : 24 986,00 €

Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 115 000,00 €

Excédent d'investissement reporté : 10 720,01 €

## III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET :

### Recettes et dépenses :

- Fonctionnement : 255 600,00 €
- Investissement réparties de la façon suivante :
  - recettes : résultat d'investissement reporté : 10 720,01 €
  - nouveaux crédits : 141 014,99 €
  - TOTAL : 151 735,00 €
  - dépenses : 151 735,00 €

### Etat de la dette :

L'emprunt est terminé.

Fait à Saâles, le 08 avril 2025

Le Maire  
Romain MANGENET

